

Organisation des formations théoriques et pratiques

Permis B · AAC · Conduite supervisée

Auto-école Provence organise les formations en tenant compte du niveau initial de l'élève, de ses besoins, de sa progression et des prestations souscrites. Le parcours comprend une préparation théorique au Code de la route et une formation pratique à la conduite, selon la formule choisie.

1. Formation théorique au Code de la route

La préparation théorique peut être suivie à distance et en présentiel dans les locaux de l'établissement, au 2 avenue du Plaisir, 30320 Marguerittes.

Entraînement individuel à distance

L'établissement utilise Ici Code de Planète Permis. L'élève dispose d'un accès personnel permettant de réaliser des séries sur ordinateur, tablette ou smartphone, de consulter les corrections et de suivre ses résultats.

L'entraînement est réalisé au rythme de l'élève, pendant la durée d'accès prévue dans son contrat. Les résultats disponibles sur la plateforme permettent à l'équipe pédagogique d'identifier les difficultés et de conseiller les thèmes à retravailler.

Entraînement en salle

La salle est équipée d'un vidéoprojecteur, du système Ici Média de Planète Permis, d'enceintes, de chaises et d'un canapé.

Les séries d'entraînement en autonomie avec correction automatisée sont accessibles aux horaires suivants :

Jours	Horaires
Lundi, mardi, mercredi et vendredi	De 16 h 30 à 19 h
Samedi	De 10 h 30 à 12 h

* En cas de modification de ces horaires, les élèves sont informés par l'auto-école.

Ces séances se déroulent en présence du personnel d'accueil, qui assure l'accueil des élèves et l'assistance pratique nécessaire à l'utilisation des équipements.

Selon leur planning de conduite, les enseignants présents peuvent répondre aux questions et apporter des explications pédagogiques. Leur disponibilité ne constitue pas une présence permanente pendant les séries libres.

Séances accompagnées par un enseignant

Des séries accompagnées sont également organisées en fonction du planning de conduite et des disponibilités de l'équipe pédagogique.

Elles permettent de reprendre les erreurs, d'expliquer les règles et d'analyser les situations rencontrées. Les élèves sont conviés par courriel ou par notification sur leur téléphone, précisant la date, l'horaire et le thème ou le contenu de la séance.

Les séries d'entraînement et leurs corrections sont distinguées des cours collectifs consacrés à une thématique de sécurité routière.

Les dix thèmes travaillés

La préparation théorique s'appuie sur les dix thèmes suivants :

1. La circulation routière : signalisation, priorités, intersections, vitesse, croisements, dépassements, arrêt et stationnement.
2. Le conducteur : observation, vigilance, temps de réaction, fatigue, alcool, stupéfiants et distractions.
3. La route : visibilité, adhérence, intempéries, conduite de nuit, autoroutes et zones dangereuses.
4. Les autres usagers : partage de la route, usagers vulnérables et interactions avec les différentes catégories de véhicules.
5. Les notions diverses : documents administratifs, assurance, infractions, sanctions et règles relatives au transport.
6. Les premiers secours : protection des lieux et des victimes, alerte des secours et comportements à adopter en cas d'accident.
7. Prendre et quitter son véhicule : installation au poste de conduite, vérifications et précautions à l'entrée et à la sortie du véhicule.
8. La mécanique et les équipements : fonctionnement du véhicule, entretien courant, témoins d'alerte et pneumatiques.
9. La sécurité des passagers et du véhicule : ceintures, dispositifs de retenue pour enfants et équipements de sécurité.
10. L'environnement : écoconduite, consommation, émissions et choix de mobilité.

Les thèmes sont approfondis en fonction de la progression des élèves et des difficultés relevées au cours de leur préparation.

2. Formation pratique à la conduite

Modalités et horaires

Les leçons de conduite sont individuelles et se déroulent en présentiel, sur véhicule-école à double commande, avec un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Elles sont proposées du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h, sur rendez-vous, selon les disponibilités de l'élève et de l'équipe pédagogique.

Les séances peuvent notamment durer une heure, une heure trente ou deux heures, selon les besoins et le planning convenu. L'établissement recherche une régularité de l'apprentissage, avec un rythme habituel visé de trois heures de conduite par semaine, adapté à la progression et aux disponibilités.

Le planning communiqué à l'élève précise les dates, les horaires, l'enseignant ainsi que les lieux de départ et de fin des leçons. Les conditions d'annulation et de report sont définies dans le contrat.

Le samedi est réservé à l'accompagnement aux épreuves pratiques des élèves se présentant de nouveau à l'examen après un échec, lorsque des sessions sont organisées, conformément aux directives communiquées par le service chargé des examens du permis de conduire dans le Gard.

Construction et progression du parcours

L'évaluation préalable permet d'estimer les besoins initiaux et le volume prévisionnel de formation. Le parcours est ensuite adapté à l'acquisition des compétences et aux difficultés rencontrées.

La progression s'appuie sur les quatre compétences du programme de formation :

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

L'élève rencontre progressivement différentes situations : circulation en agglomération, hors agglomération, intersections, manœuvres, voies rapides et conduite autonome.

La diversité des parcours est recherchée selon son niveau. Certaines situations, notamment la conduite de nuit ou sous des conditions météorologiques particulières, dépendent des horaires et des conditions effectivement rencontrées.

Support numérique de suivi

L'établissement utilise Coach PRO by Parcours Conduite pour le suivi numérique de la formation pratique.

Le dossier rassemble l'historique des leçons, leurs dates et leurs durées, ainsi que le suivi des compétences, les observations de l'enseignant et les espaces d'autoévaluation de l'élève.

Ce support permet d'échanger sur la progression et les objectifs à poursuivre. Il facilite la continuité pédagogique lorsque plusieurs enseignants interviennent auprès du même élève.

3. Organisation selon la filière choisie

Permis B en formation traditionnelle

L'élève poursuit sa formation selon sa progression. La préparation à l'épreuve pratique tient compte des compétences acquises et des points restant à travailler.

La présentation à l'examen est organisée avec l'élève, en fonction de son niveau de préparation et des places disponibles.

Apprentissage anticipé de la conduite - AAC

Le parcours comprend une formation initiale, puis une phase de conduite avec un accompagnateur lorsque les conditions requises sont réunies.

Un rendez-vous préalable prépare cette phase avec l'élève et l'accompagnateur. Les rendez-vous pédagogiques permettent ensuite de faire le point sur l'expérience acquise, les difficultés rencontrées et les comportements à consolider.

L'environnement Parcours Conduite / Coach AAC complète l'accompagnement numérique de cette filière.

Conduite supervisée

La conduite supervisée permet de compléter l'apprentissage par une phase de conduite avec un accompagnateur, lorsque les conditions d'accès sont réunies.

Un rendez-vous préalable prépare cette phase avec l'élève et l'accompagnateur. La suite du parcours et les éventuelles leçons complémentaires sont organisées selon les besoins constatés.

4. Information et accompagnement des élèves

Les modalités propres à la formation choisie, les prestations comprises et les conditions d'accès aux outils numériques sont précisées avant l'engagement et dans le contrat.

Le secrétariat constitue le point de contact pour l'organisation de la formation. Les questions nécessitant une réponse pédagogique sont transmises à un enseignant.

Les besoins d'adaptation peuvent être signalés avant l'inscription ou pendant la formation. Ils sont examinés selon les modalités de prise en compte du handicap de l'établissement.